

Mes Amis,

Une partie d'entre vous est inquiète voire hostile à l'entrepreneuriat social qui émerge. Certains me demandent, au regard de mon passé d'économie sociale, pourquoi je soutiens l'entrepreneuriat social. Je vous réponds ici, en style télégraphique d'abord : économie sociale et entrepreneuriat social ne sont pas synonymes. L'entrepreneuriat social répond à une vive attente et a le vent en poupe : aller contre serait une erreur historique. L'entrepreneuriat social peut permettre de rénover et faire reconnaître une économie sociale sans rivage. Ne soyons pas sur la défensive.

En m'engageant en faveur de cet entrepreneuriat social conquérant, je me sens fidèle à mes engagements depuis 30 ans. J'ai commencé ma vie en dirigeant une Scop, je la termine comme dirigeant d'une coopérative bancaire. Depuis 30 ans, comme Président du CJDES, Délégué interministériel, mon parcours est droit et inlassablement engagé en faveur de l'économie sociale. Comme Président de l'IDES, je travaille aujourd'hui à une augmentation de capital pour apporter des fonds propres aux entreprises à statut d'économie sociale. Je demande qu'on me fasse le crédit de mes engagements et l'écoute de mes arguments.

- Economie sociale et entrepreneuriat social ne sont pas synonymes. La première met l'accent sur les statuts, garants d'une lucrativité limitée et d'une gouvernance démocratique des sociétaires. Le second, qui doit encore être précisé, met l'accent sur l'objet social de l'entreprise au service de l'intérêt collectif plus que des sociétaires, et sur les pratiques réelles. Parlons de ces différences, cherchons à les réduire, plutôt que de rejeter l'autre par peur. Nombre des entrepreneurs sociaux choisissent un statut d'économie sociale et solidaire, associatif ou coopératif. Ceux qui ne le font pas, c'est souvent parce qu'on n'a pas su leur proposer. Le mouvement coopératif aurait intérêt à proposer des statuts coopératifs simplifiés aux entrepreneurs sociaux, à réfléchir aux modifications juridiques éventuelles à apporter pour répondre à leur besoin, dans un cadre coopératif. S'il ne le fait pas, un statut d'entreprise sociale pourrait prendre la place. Les critères retenus par le tout nouveau Mouvement des entrepreneurs sociaux sont au fond inspirés des valeurs de l'économie sociale et solidaire[1].
- L'entrepreneuriat social a le vent en poupe. Il attire les jeunes en masse. Il est le concept qui émerge au plan international. Il séduit des entrepreneurs qui veulent entreprendre au service de l'intérêt collectif, rénover les services publics, lutter contre la pauvreté, résister à la financiarisation de l'économie. L'économie sociale et solidaire et sa tradition humaniste, serait-elle hostile à cette quête de sens? Les «statutaires» de l'économie sociale auraient-ils peur des mots d'intérêt général ou de solidarité? Il y a 30 ans, l'économie sociale a «raté le coche» de l'économie solidaire. Il a fallu 30ans pour qu'on parle d'économie sociale et solidaire. J'ai été le premier à proposer ce terme réunificateur lors des Consultations Régionales de 1999. Ne recommençons pas les mêmes erreurs.

Je vous le dis mes amis, si nous ne percevons pas les dynamiques et les aspirations de la jeunesse et des entrepreneurs, nous risquons de nous statufier et de disparaître.

- L'entrepreneuriat social est une voie pour actualiser l'économie sociale, la faire mieux reconnaître. Une partie du monde associatif, s'il ne s'assume pas comme entrepreneur social de marché, disparaîtra. Ainsi tout le secteur de l'aide à domicile associatif ou du tourisme social, aurait grand intérêt à s'assumer comme entrepreneur social. L'économie sociale a par ailleurs depuis longtemps trop fait l'impasse sur ses pratiques. Elle doit maintenant adopter le langage de la preuve, la reddition de compte de ses différences et spécificités. Il ne suffit pas à l'économie sociale de dire que l'entrepreneuriat social n'est pas démocratique pour l'être elle-même. Oserons-nous parler enfin sans tabou de la réalité de la mise en œuvre du principe un homme-une voix? En nous réinterrogeant sur nos pratiques l'entrepreneuriat social peut nous faire progresser. En dialoguant avec les entrepreneurs sociaux nous pouvons les interroger sur leur rapport à la lucrativité et à l'exercice collectif de la décision. Le

dialogue, s'il est ouvert, sera fécond.

L'alliance de l'économie sociale avec le nouvel entrepreneuriat social peut enfin permettre une meilleure écoute et reconnaissance des pouvoirs publics. Faut-il rappeler que j'ai été assez seul à défendre la Délégation à l'économie sociale ? Lorsqu'elle est divisée, lorsqu'elle laisse le terme d'entrepreneuriat au capitalisme, lorsqu'elle n'est pas suffisamment à la pointe de la responsabilité sociale, l'économie sociale se tire une balle dans le pied. Ouvrons de nouvelles pages.

Jamais l'attente d'économie sociale n'a été aussi forte après la crise financière que nous traversons. L'entrepreneuriat social est offensif dans ses réponses. C'est en cela qu'il me plaît et qu'il doit plaire à l'économie sociale instituée. Concrétisons l'économie sociale sans rivage.

Pour regarder l'avenir, je suis favorable :

1. A une organisation réunifiée et renouvelée, structure représentative nationale de l'économie sociale et solidaire.
2. A l'adhésion du Mouvement des entrepreneurs sociaux à cette organisation renouvelée.
3. A court terme à une démarche commune de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social pour :
 - Se mettre d'accord sur des propositions en direction de la Mission du Député Vercamer.
 - Une position articulée sur le Grand Emprunt.
 - La tenue rapide d'un Conseil supérieur de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social présidé par Christine Lagarde.
 - La revendication d'un secrétariat d'Etat à l'économie sociale et à l'entrepreneuriat social rattaché à Bercy après les Régionales.
 - Des initiatives communes en direction de la Commission Européenne, en particulier de Michel Barnier.

Je suis à la disposition de ceux qui le souhaitent pour en parler.

Hugues SIBILLE

[1] Définition du Mouvement : les entreprises sociales sont des entreprises à finalité sociale ou sociétale et à lucrativité limitée (profits réinvestis, rémunération limitée du capital, échelle des salaires encadrés). Ces entreprises cherchent à associer leurs parties prenantes à leur gouvernance.